

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 15 septembre, le Conseil Municipale VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 11 septembre

Objet
N° 25/07/02
Vente de la parcelle cadastrée section B n°1241

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER et Monsieur Jean-François DESHAYES

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

La parcelle cadastrée section B n°1241, d'une contenance de 311 m², située au lieu-dit « Pierre Bèche », et se trouvant en zone Ap du plan local d'urbanisme est propriété de la commune de Vallorcine.

Madame Nicole Berguerand a proposé à la commune d'acquérir cette parcelle contiguë à sa parcelle B n°1151.

La commune n'ayant aucun intérêt d'utilité public à conserver cette parcelle, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la vente de ladite parcelle.

Une proposition de vente, au tarif de 3€/m², soit 933€ pour l'ensemble de la parcelle a été faite à Mme BERGUERAND, cette dernière a été acceptée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes,

VU Le plan cadastral de la commune de Vallorcine, section B, concernant la parcelle n°1241,

VU La demande déposée par Madame Nicole BERGUERAND visant à acquérir ladite parcelle.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

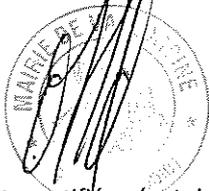
- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section B n°1241, pour un montant total de 933€ (neuf cent trente-trois euros) ;
- **INDIQUE** que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

Ainsi fait et dé
Au registre sui
Pour extrait co

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 074-217402908-20250915-25_07_02-DE



La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 23/09/2025
Télétransmis en Préfecture le : 24/09/2025
Notifié ou publié le : 23/09/2025

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches